

Conformément aux décisions gouvernementales concernant les mesures sanitaires dans les lieux culturels, la présentation d'un pass sanitaire sera obligatoire pour accéder aux espaces du Musée de la Nacre et de la Tableterie à partir du mercredi 21 juillet.

Vous devrez donc présenter lors de votre venue sur le site un QR-Code : - téléchargé dans votre application TousAntiCovid,
- ou sous forme imprimée.

Vous devrez présenter un document avec photographie permettant de justifier de votre identité. Le Musée de la Nacre et de la Tableterie utilisera l'application "TousAntiCovid Vérif" et se limitera à constater la validité du pass sanitaire et sa concordance avec l'identité du porteur desdits documents. Le Musée de la Nacre et de la Tableterie ne conserve aucune de ces données.

Les enfants ne sont pas concernés par le pass. Une dérogation jusqu'au 30 août est prévue pour les jeunes de 12 à 17 ans.